

à retourner complété au : SNETAA-FO 24 rue d'Aumale - 75009 Paris ou par mail : mutations@snetaa.org

**FAITES VOS VŒUX EN VOUS INSCRIVANT SUR SIAL DU 03 MAI 12H AU 04 JUIN 12H (HEURE DE PARIS)**

PLP       CPE

Discipline (et code discipline si connu) : ..... **IMPÉRATIF !**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète: .....

Tél.: ..... Date de naissance : .....

Mail : .....

Nature du concours (externe, interne) : .....

Année du concours : ..... Classement au concours : .....

Précisez-ici si vous étiez en report de stage en 2020/2021 :     oui       non

**SITUATION PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE AVANT LE CONCOURS :**

Ex-contractuel (AED, AESH, EAP)

Ex-contractuel (CDI, MAGE)

Ex-fonctionnaire (Fonction Publique)

étudiant M1

étudiant M2

**Demandez vous un report de stage ?**

oui

non

Si oui, pour quelle(s) raison(s) ? .....

**SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE :**

VOUS ÊTES :

Célibataire       Marié-e le .....

Divorcé-e       Pacsé-e le .....

**Vous avez des enfants de moins de 18 ans au 01 septembre 2021 à charge ?**     oui       non      nombre : .....

Ou avez-vous la garde conjointe de vos enfants ? : .....

Votre conjoint-e (ou ex-conjoint-e) exerce une profession ? (lieu et nature ; joindre un justificatif) .....

Ou êtes-vous parent isolé ? .....

**Êtes-vous reconnu travailleur handicapé ? (RQTH)**     oui       non

**Votre conjoint-e est RQTH ?**     oui       non

**Vous avez un enfant gravement malade ou handicapé ?**     oui       non

**FORMULEZ VOS VŒUX**

VŒU 1		VŒU 4	
VŒU 2		VŒU 5	
VŒU 3		VŒU 6	

**INFORMATIONS QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE CONNAÎTRE AU SNETAA-FO POUR EXPLIQUER VOS VŒUX (FACULTATIF) :**

.....

.....

.....

**ATTENTION ! VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT ENREGISTRER UNE FICHE DE SYNTHÈSE DE VOTRE DEMANDE SUR SIAL**

## LES POSSIBILITÉS OFFERTES AUX DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE STAGIAIRES

**DU 03 MAI AU 04 JUIN MIDI (HEURE DE PARIS) SUR SIAL**

**ATTENTION !** Toute déclaration frauduleuse peut entraîner l'annulation de l'affectation des sanctions disciplinaires allant de la perte du bénéfice du concours à des sanctions pénales ! **Tout justificatif à fournir à la DGRH (doit être intégré dès la fin de saisie dans l'onglet « synthèse », dans la partie « expériences professionnelles ».**

**TOUS LES ADMISSIBLES OU ADMIS À UN CONCOURS DOIVENT S'INSCRIRE SUR SIAL**

CATÉGORIES DE STAGIAIRES	CHOIX POSSIBLES	PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR	
		ADMINISTRATIVES	SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE
Lauréats des concours 2021 et inscrits en M1 en 2020-2021 <b>ET</b> Lauréats en report de stage 2020/2021 pour absence d'inscription en M2 MEEF	stagiaires dans l'académie où est l'université où ils sont inscrits en M1 (y compris si M1 à distance). <b>OU</b> solliciter un report de stage Si M1 en université francilienne : classer les 3 académies de Paris, Créteil et Versailles.	<b>Pièce justificative d'inscription en M1 dématérialisée portant le nom de l'ESPE au format PDF sur SIAL</b> Les candidats qui préféreraient être affectés au barème avec prise en compte de leur situation familiale ne doivent pas fournir cette attestation (en particulier les M1 à distance)	<b>à faire parvenir au rectorat d'affectation dès la connaissance du résultat :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>livret de famille</li> <li>PACS</li> <li>justification de RRE</li> <li>attestation professionnelle du conjoint, attestation de domicile</li> <li>RQTH (pour les stagiaires maintenus en académie)</li> <li>certificat de grossesse délivré au plus tard le 30/06/2021 plus reconnaissance anticipée</li> <li>décision de justice et/ou justificatifs précisant les modalités de garde ou droit de visite</li> <li>attestation de « Pôle Emploi » en cas de chômage.</li> </ul>
<b>Lauréats des concours externes 2021 titulaires d'un M2</b> <b>OU</b> Lauréats des concours internes 2021 ou Lauréats non soumis aux conditions de diplômes (3e concours) <b>OU</b> Lauréats de concours internes 2021, déjà titulaires d'un M1 <b>OU</b> Lauréats des sessions antérieures en report de stage	émettre 6 vœux d'académies en fonction des critères personnels en tenant compte des obligations liées au RC ou RRE <b>OU</b> solliciter un report de stage	<b>États des services accomplis hors de l'enseignement du second degré public</b> (privé ou étranger par exemple) ainsi <b>que les services mixtes, l'attestation de RQTH en cours de validité.</b>  Les <b>ex-fonctionnaires</b> de la Fonction Publique de l'État, de l'hospitalière ou de la territoriale doivent envoyer via l'onglet « synthèse » en fin de saisie toute pièce relative à leurs expériences professionnelles.	
*Ex-contractuels, lauréats des concours externes 2021 avec M2, ou lauréats non soumis aux conditions de diplômes des concours internes 2021 Ex-contractuels = expérience professionnelle d'enseignement dans leur discipline de recrutement au moins 1 an 1/2 équivalent temps plein au cours de 3 années précédant leur nomination en qualité de fonctionnaire	Solliciter l'académie dans laquelle ils étaient contractuels <b>OU</b> émettre des vœux personnels <b>OU</b> solliciter un report de stage	Les services de non titulaires seront directement récupérés sur les bases de gestion académiques.  Pour les services en CFA, établissements agricoles ou de la défense, dans le privé ou à l'étranger, fournir des attestations et envoyer via l'onglet « synthèse » en fin de saisie toute pièce relative à leurs expériences professionnelles.	

Les candidats maintenus dans leur académie\* (examens professionnels et ex contractuels justifiant de 18 mois d'enseignement, au cours de 2 années précédant le concours dans la discipline du concours) doivent s'inscrire sur SIAL mais ne doivent pas faire obligatoirement de vœux autres que leur académie d'exercice actuelle.

**ATTENTION :** toutes les personnes mariées, pacsé-e-s ou ayant des enfants en commun dont le conjoint a une activité professionnelle doivent valider le rapprochement de conjoint.

## CALCUL DE VOTRE BARÈME EN FONCTION DES CONDITIONS EXPRIMÉES

CRITÈRES BONIFIÉS	BONIFICATION	CONDITIONS PARTICULIÈRES																						
Reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) du candidat	1 000	n'est prise en compte que la RQTH du candidat																						
Rapprochement de conjoint (RC)	150	Sur le vœu 1 correspondant à l'académie d'attache professionnelle du conjoint et les académies limitrophes																						
Enfants à charge	75	Par enfant de moins de 18 ans au 01 septembre 2021 Uniquement sur les vœux donnant droit au RC ou APC																						
Autorité parentale conjointe (APC)	225 si au moins 1 enfant	Conditions identiques au RC et ajout de 75/ enfant supplémentaire																						
Parent isolé	140 (forfait quel que soit le nombre d'enfants)	Si au moins un enfant de moins de 18 ans au 01 septembre 2021																						
Rang au concours	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 50%;">1<sup>er</sup> décile</td><td style="width: 50%; text-align: right;">150</td></tr> <tr><td>2<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">135</td></tr> <tr><td>3<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">120</td></tr> <tr><td>4<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">105</td></tr> <tr><td>5<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">90</td></tr> <tr><td>6<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">75</td></tr> <tr><td>7<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">60</td></tr> <tr><td>8<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">45</td></tr> <tr><td>9<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">30</td></tr> <tr><td>10<sup>ème</sup></td><td style="text-align: right;">15</td></tr> <tr><td>LC</td><td style="text-align: right;">5</td></tr> </table>	1 <sup>er</sup> décile	150	2 <sup>ème</sup>	135	3 <sup>ème</sup>	120	4 <sup>ème</sup>	105	5 <sup>ème</sup>	90	6 <sup>ème</sup>	75	7 <sup>ème</sup>	60	8 <sup>ème</sup>	45	9 <sup>ème</sup>	30	10 <sup>ème</sup>	15	LC	5	Sur tous les vœux exprimés
1 <sup>er</sup> décile	150																							
2 <sup>ème</sup>	135																							
3 <sup>ème</sup>	120																							
4 <sup>ème</sup>	105																							
5 <sup>ème</sup>	90																							
6 <sup>ème</sup>	75																							
7 <sup>ème</sup>	60																							
8 <sup>ème</sup>	45																							
9 <sup>ème</sup>	30																							
10 <sup>ème</sup>	15																							
LC	5																							
Bonification pour l'académie du M1	65	Uniquement sur l'académie du M1																						
Bonifications liées à l'expérience antérieure	Lauréats ex-titulaires de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière	200	Sur le vœu 1 (= ancienne académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique)																					
	Lauréats justifiant de services accomplis en qualité de contractuel du 1er ou 2nd degré, CPE, ex MA garantis d'emploi, ex AED et AESH pour une durée d'au moins 1 an au cours des 2 dernières années scolaires (hors GRETA, CNED et ens. Supérieur)	200	Sur Vœu 1 correspondant à l'académie où ils ont exercé																					
	Lauréats justifiant de services accomplis en qualité d'étudiant apprenti professeur (EAP) pendant une durée d'au moins 2 ans	200	Sur Vœu 1 correspondant à l'académie de centre de formation																					

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Accueil téléphonique des admissibles 01 55 55 54 54 du 03 mai au 04 juin 2021 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au ministère.

du 3 mai 12h au 4 juin 2021 12h	Saisie des vœux sur SIAL, y compris pour les lauréats d'une session antérieure en report. Autant de saisies que d'admissibilités obtenues Ne pas oublier de compléter les données relatives à la situation personnelle et familiale	Accès à SIAL: <a href="http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-system-d-information-et-aide-aux-laureats.html">http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-system-d-information-et-aide-aux-laureats.html</a>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>d'enseignement dans le privé</li> <li>de titulaire de l'enseignement agricole</li> <li>d'ex-contractuels en dehors de l'enseignement public du 2nd degré</li> <li>de contrat de travail en tant que EAP</li> <li>de la demande d'affectation conjointe pour 2 pers pacées ou mariées</li> <li>de la lettre pour opter pour l'enseignement privé</li> <li>de la RQTH validée à l'inscription au concours</li> <li>de l'arrêté d'affectation en tant que fonctionnaire</li> </ul>	par mail à l'adresse indiquée en fin de saisie dans la rubrique « synthèse »
30 juin 2021	Date limite de validation d'un PACS ou d'un mariage	
à partir du 29 juin au 09 juillet 2021 au plus tard	Résultats d'affectation en fonction des disciplines	sur SIAL («affectations»)
Dès les résultats d'affectation en académie	<b>Envoi aux rectorats des pièces justificatives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>de RC et éventuellement enfants, RRE</li> <li>mutations conjointe de 2 lauréats</li> <li>affectation en DOM ou COM (justificatifs d'attache réelle à ce DOM ou COM)</li> <li>inscription en M2, titres et diplômes exigés à la nomination</li> <li>Attestation de RQTH en cours de validité</li> </ul>	au rectorat d'affectation
15 septembre 2021	Certificat du médecin agréé spécialiste du handicap, attestant la compatibilité du handicap avec la fonction exercée pour les BOE	au rectorat d'affectation

## LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE STAGIAIRES

## POUVANT BÉNÉFICIER D'UN REPORT DE STAGE

- Les lauréats répondant aux critères de la note de service du BO N°17 du 29 avril 2021, annexe E :

CORPS D'ACCÈS	CONCOURS	MOTIFS DE REPORT DE STAGE				
		DÉCRET N°94-874 DU 7/10/1994			AUTRES MOTIFS	
		Service national	Congé de maternité	Congé parental	Préparer agrégation	Absence d'inscription en Master 2
PLP	Concours externe	X	X	X	X	X
	Concours interne	X	X	X		
	3 <sup>ème</sup> concours	X	X	X		

- Les lauréats des autres concours (ceux inscrits en M1 en 2020-2021 et ceux justifiant d'une expérience professionnelle conformément à la note de service du BO N°17 du 29 avril 2021).
- Les lauréats des concours externes de la session 2021, titulaires d'un M1 et ne pouvant justifier d'une inscription en M2 seront placés en report de stage.
- Les lauréates en situation de grossesse le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pourront demander le report pour une seule année.

**ATTENTION :** dans l'application SIAL, les lauréats doivent obligatoirement valider selon l'ordre établi chacun des menus afin que la demande soit prise en compte. Cette opération est à réitérer pour chaque concours auquel le lauréat est admissible. Un classement doit alors être fait par le lauréat entre les différents concours; à défaut, l'administration décidera. Si une erreur de saisie est faite sur SIAL, elle doit être signalée à la DGRHB2-2 avant la fermeture du serveur le 04 juin 2021.

**LA FICHE DE SYNTHÈSE D'INSCRIPTION SUR SIAL DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE IMPRIMÉE ET CONSERVÉE. ELLE DOIT AUSSI ÊTRE JOINTE AUX PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR ET FERA FOI EN CAS DE RECOURS.**

En cas de recours d'affectation, contactez le SNETAA-FO !

### **CONTACTEZ-NOUS**

**Mail : [mutations@snetaa.org](mailto:mutations@snetaa.org)**

**Téléphone : 01 53 58 00 30**

#### \* Lexique

BOE : bénéficiaire de l'obligation d'emploi

RQTH : reconnaissance en qualité de travailleur handicapé

M1 : master 1

M2 : master 2

AED : assistant d'éducation

AVS : auxiliaire de vie scolaire

AESH : accompagnant des élèves en situation de handicap

EAP : emploi avenir professeur

LC : liste complémentaire

# CONTACTEZ-NOUS !

**01 53 58 00 30**

**[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)**

** @snetaanational**

**24 rue d'Aumale, 75009 Paris**

